



## LA PRISON, POUR QUOI FAIRE?

Sous la présidence de **XAVIER DE ROUX**, Secrétaire national à la Justice, Président de la Commission des Lois, et avec **Michel ZUMKELLER**, Député du Territoire de Belfort, membre de la Commission des Lois, Maître **Kyril BOUGARTCHEV**, avocat pénaliste, et **Virginie DE MAULEON**, Vice-présidente du TGI de Nanterre, chargée de l'exécution des peines.

Le débat a commencé par un rappel de chiffres édifiants. Actuellement, nous sommes face à un véritable engorgement de nos prisons, occupées à plus de 120% en moyenne. Entre 2002 et 2012 le nombre de détenus est passé de 48 000 à 67 000.

Face aux critiques concernant l'ouverture de nouvelles prisons, Maître Kyril Bougartchev ne pense pas que *"la création de nouveaux centres de détention saurait être un appel d'air à de nouvelles condamnations"*

Selon Xavier De Roux, bien souvent, l'opinion publique se moque de la façon dont on incarcère et se focalise plus sur la perspective d'une forte répression. Nous sommes alors plus dans une volonté de "loi du talion" que de peines rééducatrices. A ce sujet, Maître Bougartchev a rappelé que *"depuis 1791, la politique pénale hésite entre deux voies: la peine sanction et la peine corrective"* et c'est selon lui un débat qui tourne en rond encore aujourd'hui. Depuis la suppression des bagnes et l'abolition de la peine de mort, la prison est en haut de l'échelle des peines. Cependant, ce n'est pas pour autant qu'elle doit être un lieu de dégradation de l'individu incarcéré. Les prisons sont en effet des lieux insalubres, où l'hygiène est souvent défaillante et la promiscuité omniprésente.

Actuellement, a rappelé Virginie De Mauléon, la prison n'est pas ce qu'elle devrait être, à savoir uniquement une privation de liberté. Ce sont des lieux où les jeunes incarcérés sont les premiers galons, des lieux où les bandes se recréent. La population incarcérée a souvent plus d'argent que les surveillants pénitentiaires, ce qui entraîne inévitablement un risque de corruption.

**Les différentes interventions ont suscité de vifs débats dans la salle, entre les partisans d'une politique pénale plus répressive et ceux qui insistent sur l'importance de l'aspect rééducatif de la peine pénale. Cela nous a permis de constater que le débat entre la peine sanction et la peine corrective est loin d'être terminé...**